

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 10 h 30, le 14 avril 2005.

Sont présents :

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président
M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 24 mars 2005

Résolution n° E-2005-35

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 24 mars 2005.

Adoptée à l'unanimité

Recommandation au conseil sur la nomination d'un vérificateur

Résolution n° E-2005-36

DE RECOMMANDER AU CONSEIL DE LA CMQ :

De retenir pour trois ans, soit pour les années 2005, 2006 et 2007, l'offre de service présentée par la firme Mallette au montant de 9 625 \$, plus les taxes applicables.

De nommer, en conséquence, la firme Mallette, société en nom collectif, vérificateur des états financiers de la CMQ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2005 ainsi que pour les exercices financiers suivants se terminant le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007.

De considérer la possibilité d'un changement de vérificateur à la fin de ce mandat en prenant en considération que la CMQ aura eu le même vérificateur pendant six ans.

Référence : Mémoire du 29 mars 2005
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

États financiers 2004

Résolution n° E-2005-37

De prendre acte de la présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année financière 2004.

DE RECOMMANDER AU CONSEIL DE LA CMQ :

De prendre acte du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année financière 2004.

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions ainsi qu'aux municipalités de la CMQ le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année financière 2004.

Référence : Mémoire du 1er avril 2005

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Appui au projet de cartographie hydrogéologique régionale des nappes d'eau souterraines (aquifères) présenté par le conseil de bassin de la Chaudière

Résolution n° E-2005-38

D'appuyer le projet « *Proposition de projet de cartographie hydrogéologique régionale des aquifères du bassin versant de la rivière Chaudière* » et la demande auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'utiliser tous les moyens pour réaliser le projet dans les plus brefs délais.

De préciser que la CMQ s'attend à ce que l'étude à l'intérieur du territoire de la ville de Lévis localisé dans le bassin versant de la Chaudière :

- comprenne, sous la forme de bases de données à référence spatiale des informations sur :
 - la géologie;
 - l'hydrostratigraphie des aquifères avec leurs propriétés hydrauliques ;
 - la piézométrie régionale avec les conditions d'écoulement ;
 - l'estimation de la recharge, des résurgences naturelles ;
 - la vulnérabilité régionale à la contamination ;
 - les aires d'alimentation des puits importants (municipaux) ;
 - l'identification des zones favorables aux développements futurs;
- permette de développer des outils et des mesures, notamment pour la CMQ et les municipalités tant au plan de la réglementation que de l'aménagement du territoire, pour préserver les sources d'eau souterraines (aquifères);
- permette d'identifier les menaces actuelles et potentielles à l'intégrité des aquifères sur le territoire de la CMQ.

De permettre, pour la réalisation du projet décrit en annexe au mémoire du 5 avril 2005, à l'équipe du COBARIC, l'utilisation des bases de données cartographiques et descriptives pertinentes acquises par la CMQ sous réserve des obligations applicables à la CMQ sur la détention et le prêt de ces données.

De prévoir l'engagement de l'équipe de chercheurs à respecter la confidentialité des renseignements confidentiels qui pourraient lui être transmis par la CMQ dans le cadre du projet.

D'obtenir les assurances que la CMQ aura accès à l'étude produite, aux bases de données, rapports et autres documents réalisés qu'elle en aura copie et qu'elle pourra les utiliser.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du Comité exécutif et le directeur général à signer, s'il y a lieu, les ententes à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 5 avril 2005
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Participation des élus à la conférence 2005 de l'Association des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Résolution n° E-2005-39

De désigner, en plus du président de la CMQ et président de l'Association maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent, monsieur Jean-Paul L'Allier, les élus suivants pour participer à la conférence de l'Association des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent du 25 au 27 mai 2005, à Québec :

MM. Jean Garon, maire de Lévis et vice-président du comité exécutif de la CMQ
Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
Jacques Jobin, conseiller de la Ville de Québec
Pierre Brochu, conseiller de la Ville de Lévis
Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec
Jacques Joli-Cœur, conseiller de la Ville de Québec
Mme Lisette Lepage, conseillère de la Ville de Québec

D'assumer les frais d'inscription, de transport et de stationnement de ces représentants.

Référence : Mémoire du 8 avril 2005
Certificat du
Trésorier : CT-2005-64
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2005-40

De prendre acte du bordereau d'information en date du 14 avril 2005 contenant les documents suivants :

1. Note de monsieur Denis Ouellet datée du 21 mars 2005 adressée au directeur général concernant une demande d'avis du MAMR sur le règlement No 139 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré.
2. Note de monsieur Denis Ouellet datée du 16 mars 2005 adressée au directeur général concernant une demande d'avis du MAMR sur le règlement No 147-05 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Bellechasse.

Référence : Bordereau d'information du 14 avril 2005
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

-4-

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE